

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Juin 2022

Excusés : L. Glad (pouvoir à J. Gallin-Martel), P. Bonnaire, X. Francisco, G. Bagci, C. Souak (pouvoir à M.P. Mermet), D. Rahis, J.P. Mailles, A. Talbot.

Secrétaire de séance : M. Vuong

Création de 4 postes à temps plein d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe : Afin de valider les avancements de 4 agents au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, il est proposé de créer les postes correspondants et de supprimer à nomination des agents (décembre 2022) les 4 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. (Unanimité)

Création d'un poste à temps non complet (85.07 %) d'adjoint technique au 01/09/2022. Ce poste concerne une mission pérenne depuis plusieurs années pour l'entretien des locaux et l'animation des temps périscolaires (cantine, garderie du soir). La quotité horaire est calculée sur un temps annualisé. (Unanimité)

Convention ciné-été. Dans la continuité des actions menées les années précédentes, il est proposé de reconduire l'action ciné-été en partenariat avec la commune de Bourgoin-Jallieu. La séance aura lieu mardi 19 juillet 2022, quartier de Boussieu (cour de l'école), avec le film « Kirikou ». Le coût de participation communal est de 700 €. (Unanimité)

Convention d'animation avec la Fraternelle : proposition de reconduire les conventions de partenariat avec la Fraternelle pour le centre de loisirs d'été, des vacances de la Toussaint 2022, ainsi que pour les interventions scolaires et périscolaires durant l'année scolaire 2022/2023. (unanimité)

- **Proposition de mise à jour des tarifs de location de salles :**

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2018 et compte-tenu de l'augmentation des coûts des fluides, il est proposé l'augmentation suivante à compter du 1^{er} janvier 2023.

Foyer :

rappel Pour

précédent Tarif

- Particuliers de la commune (en semaine et demi-journée) **60 €**
50 €
- Particuliers de la commune (si personne à mobilité réduite)
en week-end, mise à disposition à partir de 13 h le samedi **170 €**

130 €

Supplément utilisation cuisine **30 €**
20 €

caution 500 €

Gratuité pour obsèques

Salle pour tous :

- Particuliers de la commune (week-end) **170 €**
150 €
- Réunions entreprises de la commune (en semaine journée et /ou soirée) **250 €**
220 €
- Entreprises extérieures en semaine journée et /ou soirée **400 €**

Pas de location en juillet /août

Caution 500 €

Salle des fêtes :

- Particuliers de la commune (week-end) **280 €**
250 €
- Réunions entreprises de la commune (en semaine journée et /ou soirée **300 €**
250 €
+ forfait son/vidéo 200 € en option
- Entreprises extérieures en semaine journée et /ou soirée **500 €**
+ forfait son/vidéo 200 € en option

Gratuité : associations communales – syndicats, partis politiques – assemblées départementales

Caution 1 000 €

(Unanimité)

Demande d'une subvention pour l'aire de jeux inclusive : sur demande du Conseil Municipal Enfants (CME), la commune a travaillé sur un projet d'installation de nouveaux jeux dans la continuité de ceux déjà implantés au stade du village. L'objectif est de développer cet espace autour d'une dimension sociale et intergénérationnelle. Dans ce cadre, les jeux qui seront implantés seront « inclusifs », prenant en compte l'accessibilité à ces derniers pour des enfants porteurs de handicap. La prestation d'achat et d'installation des jeux sera réalisée par l'entreprise « Jeuxsk8etmatch ». Le Conseil Régional a mis en place une aide financière pour les collectivités dans le cadre de l'implantation d'aires de « jeux inclusifs ». Cette aide financière est de 15 000 € maximum sur le coût HT du projet (sous réserve d'acceptation). Le montant prévisionnel HT du projet est de 18 769 € HT. Il est proposé d'autoriser la commune à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional. (unanimité)

Information du Conseil : Décision du Maire pour virement de crédits :

En fonctionnement du chapitre 022 « dépenses imprévues » au compte 673 « annulation de titres sur exercice antérieur » pour régularisation d'une double facturation faite dans le cadre de la convention de déneigement avec la CAPI (3500 €).

En investissement du chapitre 020 « dépenses imprévues » au compte 10226 pour remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement (1000 €).

Point cantine : Suite à la loi Egalim, point sur les modifications apportées dans les fournitures afin de respecter les règles d'approvisionnement en produits locaux et bio.

Bilan énergétique : Présentation du bilan énergétique des différents bâtiments, réalisés dans le cadre du Conseil en Energie Partagé de la CAPI.

Orthographe des habitants de la commune : Le Conseil Municipal par dix voix pour, décide de retenir l'écriture « nivolaisiens » contre 6 pour l'écriture « nivlésiens » et une abstention.

Commission d'urbanisme du 12 mai 2022

Déclarations préalables :

Yves Clavel : parcelle AE 618, en zone Ub au PLU, pour pose de capteurs solaires 13, Allée Simone Veil.

Pierre Bel : Parcelles AC 397, 398, 399, 400, en zone Ui au PLU, pour création d'un espace de stockage, 875, rue du Vernay.

Franck Sanchez : parcelle AC 252, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour remplacement d'une porte-fenêtre par une baie vitrée et réalisation de clôture, 44, rue des Charmilles.

Saad Benafou : parcelle AC 59, en zone Ub au PLU, Blanc et bleu Bc au PPR, pour isolation thermique par l'extérieur, 1886 RD 1085

EARL Goyet : parcelle A4, en zone A au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour construction d'un tri-tunnel, sur le Carcat.

Damien Danger : parcelle AD 438, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour remplacement fenêtres et porte d'entrée, et mise en place d'un abri de jardin, 277, Allée de Montcizet.

Sigolène Belluzo : parcelle AE 475, en zone Ua au PLU, pour mise en place d'une clôture et d'un portillon, 2664 RD 1085.

Permis de construire :

SCI Castel Olivier : parcelle AB 295, en zone Ua au PLU, bleu Bi' au PPR, pour transformation d'un garage en logement, Rue de l'arbre sec.

Commission d'urbanisme du 8 juin 2022 :

Déclarations préalables :

Sébastien Talut : parcelle AD 575, en zone Ub au PLU, pour construction d'une piscine, 66, Allée du Clos Jayet.

Watt et Home : parcelle AC 309, en zone Ue au PLU, pour mise en place de 477m² de panneaux photovoltaïques, 1000 rue du Vernay.

EDF ENR : parcelle AC 241, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour mise en place de 37,9m² de panneaux photovoltaïques, 261, rue des châtaigniers.

EDF ENR : parcelle AB 321, en zone Ub au PLU, pour mise en place de 30,3m² de panneaux photovoltaïques, 114, rue des Plattières.

Permis de construire :

Jonathan Sarnin et Diana Dos Santos Fontao : parcelle AB 295, en zone Ub au PLU, pour construction d'une maison individuelle RD 1085.